

Décision

Générale

colonial

Décision n° 384 accordant une indemnité de trente mille francs- aux héritiers de Ahmed Abdallah Mohsen, victime, le 26 février 1948, d'un accident mortel de travail.

n° 384

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis (4 dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 22 mai 1936 et l'arrêté n° 1024 du 19 novembre 1940

Vu le rapport n° 151/1. T. du 11 mars 1950 de M. l'inspecteur du travail

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Une indemnité forfaitaire de trente mille francs est allouée aux héritiers de Ahmed Abdallah Mohsen, victime, le 26 février 1948, d'un accident mortel de travail. Art. 2. —La dépense prévue à l'article 1 est imputable au

chapitre 9, article de 1er, paragraphe 1er du budget du service local pour l'exercice 1950. Art. 3. —La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,Le Chamboredon